

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF25

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Pasquini, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la fin du V, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,4 % » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à relever le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) à 0,4 %. Pour rappel, cette taxe est jugée « indolore » par les experts car ne nuit pas à l'économie réelle et n'a jamais démontré de nuisances à la compétitivité financière de la place boursière française.

Il s'agit pour l'État d'user de la vitalité du secteur financier en temps de crises pour faire contribuer ce dernier aux efforts de lutte contre les défis mondiaux (santé, climat, éducation des jeunes filles en particulier). La TTF rapporte 50 % de plus aujourd'hui qu'en 2019 et l'État prévoit plus de 2,24 milliards de recettes en 2023, un record depuis sa création. Son affectation au Fonds de solidarité pour le développement (FSD) étant plafonnée à 528M d'euros, seulement un quart des recettes de la TTF contribue aujourd'hui à la politique de développement, alors qu'elle a été conçue à cette fin. A l'heure où nous devons multiplier nos efforts pour lutter contre les inégalités d'accès aux services sociaux de base, les pandémies et le changement climatique, les recettes doivent servir à renforcer les contributions françaises au fonds multilatéraux menant la réponse globale à ces enjeux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaïd ou le Fonds vert pour le climat.

La solidarité internationale est une priorité majeure pour la France, notamment en raison de l'aggravation de la pauvreté et des inégalités à l'échelle mondiale suite à la pandémie de COVID-19 et aux graves conséquences de la guerre en Ukraine. Elle joue également un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

Le Président de la République a réaffirmé cette priorité lors de sa sortie du Conseil présidentiel pour le développement le 5 mai dernier. De plus, la France s'apprête à accueillir un Sommet international les 22 et 23 juin prochains, dont l'objectif est de mobiliser des financements supplémentaires et

concessionnels pour soutenir les pays les plus pauvres dans leur lutte contre l'extrême pauvreté, les pandémies et le changement climatique. La TTF est considérée comme l'un des outils pour atteindre cet objectif.

Cet amendement a été travaillé avec l'association Action Santé Mondial et ONE France.